

RESOLUTION CC/SPV**Considérant :**

- 1• l'accent du projet EVM, mis sur les acquisitions de base, dont la maîtrise est déterminante pour l'ensemble de la scolarité
- 2• l'importance de la différenciation pédagogique et de son outil de pilotage: l'évaluation formative
- 3• l'hétérogénéité des classes et la volonté de faire avancer malgré tout chaque élève à son meilleur rythme
- 4• l'effort solidaire des enseignantEs du Secondaire qui ont accepté le projet EVM
- 5• l'opportunité de donner un signal encourageant et sécurisant au corps enseignant, à l'heure où il devra consentir un important effort de formation
- 6• les informations alarmistes concernant le Budget 97 en préparation et la planification qui lui est liée

l'AD/SPV demande au Grand Conseil d'adopter pour EVM le principe de la réallocation, au bénéfice des innovations prévues au Primaire, des économies obtenues au secondaire inférieur par des simplifications de structures.